CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Séance du 20 décembre 2023 à 19 heures en Mairie

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Excusés : 4

Absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie (salle des mariages), après convocation légale, en date du 21 novembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY- Dominique CAPRON - Anita OBJOIS-Jules SUIVENG- Clément GRUMETZ - Catherine VANDERGHOTE -Sophie BOUDAILLEZ- Pierre- Yves DOREZ - Céline DOIGNON - Nicole NOWAK - Marc NICOLAS - Claude ROUSSEL-Jean-Antoni STEFANIAK- Delphine AGAASSE-Hélène CAT -Wilfried LANG -Ahmed BOUMEDIENE-Fabrice AUBEL-Philippe ROBINET- Patrick WEISS-

Absents représentés : Nathalie JOLY-CARON donne pouvoir à Wilfried LANG- Elise RAOUT-FRISON donne pouvoir à Delphine AGAASSE- Stéphanie DJAROUNE donne pouvoir à Steeve VICART - Chantal SUIVENG donne pouvoir à Patrick WEISS-

Absente : Angélique DUBUS

Secrétaire de séance : Jean-Antoni STEFANIAK

Président de séance : Bernard BOCQUILLON

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19H08

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages,

Monsieur Jean-Antoni STEFANIAK a été élu pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu en date du 27 novembre 2023

Observation de monsieur Jean-Antoni STEFANIAK :

La zone « 30 » de la rue Baudrez n'est pas réglementaire car il faut un panneau indiquant que celle-ci est bien à 30 kilometre heure, ce qui n'est pas le cas. Monsieur le Maire le remercie de cette précision et indique qu'il est envisagé que la partie haute de la rue Baudrez (entre la rue Jules Verne et la rue Thuillier-Delambre) soit en zone de rencontre. Cette décision devra préalablement être étudié en commission urbanisme.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ledit compte-rendu.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué du point suivant :

1. Autorisation pour les ouvertures dominicales 2024 : concessions automobiles
2. Tarifs communaux 2024
3. Subvention crèche Barbapapa
4. Convention de mise à disposition des locaux Maison pour tous/centre social année 2024
5. Convention financière Maison pour tous/centre social année 2024
6. Autorisation à monsieur le Maire de signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage
7. Questions diverses

## Point 1 : Autorisation pour les ouvertures dominicales 2024 : concessions automobiles

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des

commerces le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante. En ce qui concerne la commune de Rivery et au titre de l'année 2024, il est proposé d'autoriser :

- L'ouverture des concessions automobiles, 5 dimanches :

14 janvier 15 septembre

17 mars 13 octobre

16 juin

Il est proposé d'acter ces jours d'ouverture pour 2024 sur la commune

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de valider les dates d'ouvertures dominicales mentionnées ci-dessus pour l'année 2024 VOTE A L'UNANIMITE

Arrivée de monsieur Marc Nicolas à 19H19

## Point 2 : Tarifs communaux 2024

Il est proposé de valider les tarifs communaux pour l'année 2024 comme suit :

| | | | | 2023 | hausse loyers 3,5% | 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CIMETIÈRE | | perpétuelle | | ∅ | | |
| | | 30 ans | | 305 € | | 305 € |
| | | 50 ans | | 490 € | | 490 € |
| COLOMBARIUM | | 20 ans | | 305 € | | 400 € |
| | | 30 ans | | 352 € | | 450 € |
| | | 50 ans | | 490 € | | 600 € |
| CAVURNE | | 30 ans | | 1 100 € | | 1 100 € |
| | | 50 ans | | 1 500 € | | 1 500 € |
| CESSION DE CAVEAUX FUNÉRAIRES D'OCCASION | en briques | 1 case | | 681 € | | 681 € |
| | | 2 cases | | 892 € | | 892 € |
| | | 3 cases | | 1 103 € | | 1 103 € |
| | | 4 cases | | 1 316 € | | 1 316 € |
| | | 5 cases | | 1 591 € | | 1 591 € |
| | | case supplémentaires | | 298 € | | 298 € |
| | en parpaings ou préfabriqué | 1 case | | 364 € | | 364 € |
| | | 2 cases | | 468 € | | 468 € |
| | | 3 cases | | 594 € | | 594 € |
| | | 4 cases | | 723 € | | 723 € |
| | | 5 cases | | 850 € | | 850 € |
| | | case supplémentaires | | 149 € | | 149 € |
| SALLES COMMUNALES | André Carpentier - plein tarif (riverains) | | | 500 € | | 500 € |
| | André Carpentier - plein tarif (extérieur) | | | 700 € | | 700 € |
| | André Carpentier - demi tarif (associations) | | | 250 € | | 250 € |
| | salle spectacle Pôle J. Cayeux - journée | | | 400 € | | 400 € |
| | salle spectacle Pôle J. Cayeux - ½ journée | | | 250 € | | 250 € |
| | salle spectacle Pôle J. Cayeux - caution | | | 1 500 € | | 1 500 € |
| | tarif spécifique annuel hors week-end - association : | | | | | |
| | salle André Carpentier | | | 300 € | | 400 € |
| | salle Ebène - pôle socio-culturel Jean Cayeux | | | 500 € | | 500 € |
| CHAUFFAGE INDIVIDUEL rue Baudrez | n° 53 | T3 | GAMAND Christian | ∅ | | |
| | | | | | | |
| LOYERS LOGEMENTS rue Baudrez | n° 61 | T3 | ECOLE | ∅ | | |
| | n° 53 | T3 | GAMAND Christian | 529,36 € | 547,89 € | 547,89 € |
| | n° 47 | T4 | LOGEMENT VENDU | ∅ | | |
| | n° 49 | T4 | LOGEMENT VIDE | ∅ | | |
| LOGEMENT place du Jeu de Boules | | | | | | |
| | n° 13 | T3 | LOGEMENT VIDE / PM | | | |
| frais remplacement de clés | organigramme Mairie | | | 230,00 € | | 230,00 € |
| frais remplacement de badges | accès Pôle Culturel | | | 40,00 € | | 40,00 € |
| occupation temporaire domaine public | commerce ambulant (Tarif mensuel) | | | 76,00 € | | 76,00 € |

Monsieur Stéfaniak indique que le tarif de 1500€ pour les cavurnes est élevé en comparaison avec d'autres communes. Monsieur Vicart répond qu'effectivement il peut paraitre élevé mais que celui-ci se justifie par la perte des taxes funéraires que la commune ne perçoit plus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de validité les tarifs communaux pour l'année 2024 mentionnés dans le tableau ci-dessus VOTE A L'UNANIMITE

## Point 3 : Subvention crèche Barbapapa

Il est proposé aux membres du conseil municipal de renouveler la convention avec la crèche Barbapapas pour l'année 2024.

Le projet de convention est joint à la convocation du conseil municipal

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout acte y afférent

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et tout acte y afférent

VOTE A L'UNANIMITE

## Point 4 : Convention de mise à disposition des locaux Maison pour tous/centre social année 2024

Chaque année une convention de mise à disposition des locaux municipaux avec l'association MPT-CS est proposée au vote du conseil municipal.

Le projet 2024 est joint à la convocation du conseil municipal du 20 décembre 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la convention 2024 et d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents y afférents

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : de valider la convention de mise à disposition des locaux Maison pour tous/centre social pour l'année 2024 et d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents y afférents

VOTE A L'UNANIMITE

## Point 5 : Convention financière Maison pour tous/centre social année 2024

Chaque année une convention financière avec l'association MPT-CS est proposée au vote du conseil municipal.

La convention est jointe à la convocation du conseil municipal de ce 20 décembre 2023

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider la convention 2024 et d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents y afférents

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**DECIDE :** de valider la convention financière Maison pour tous/centre social année 2024 et d'autoriser monsieur le maire à signer tous documents y afférents

VOTE A L'UNANIMITE

## Point 6 : Autorisation à monsieur le Maire de signer la convention de transfert de maitrise d'ouvrage

La commune de Rivery et Amiens Métropole ont le projet d'aménager une portion de l'avenue du Général Leclerc à Rivery, voie d'intérêt communautaire, au droit de l'opération « Cœur de Ville » :

- La commune de Rivery aménage sur le domaine communal l'accès et les abords de l'opération « Cœur de Ville », périmètre bleu ci-dessous

- La rive Sud de l'avenue de Général Leclerc au droit de l'opération « Cœur de Ville » est à aménager pour terminer la réhabilitation de la rue d'intérêt communautaire, sur le périmètre rouge ci-dessous

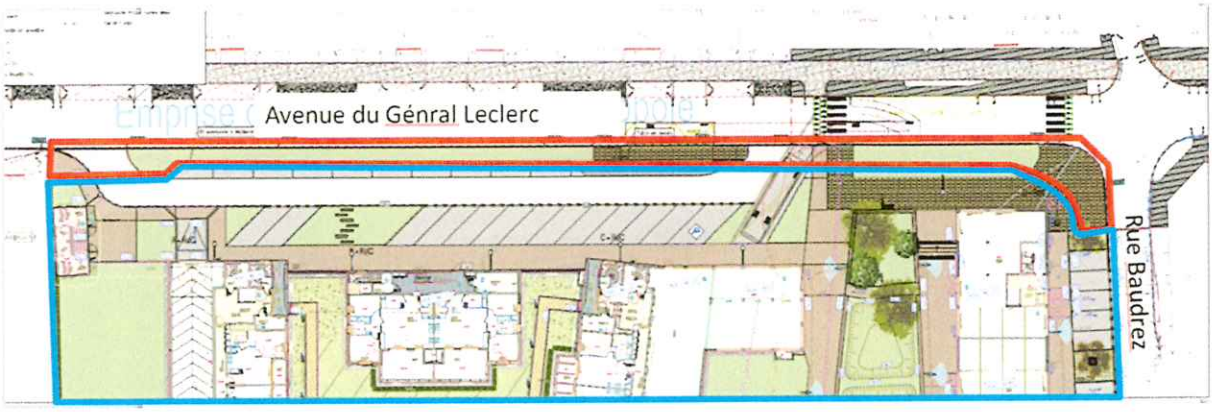


Compte tenu de la complémentarité de ces deux aménagements, la Commune de Rivery et Amiens Métropole ont décidé de réaliser une seule opération d'aménagement d'espace public.

Afin d'assurer sa réalisation et sa bonne coordination, cette opération relevant simultanément de la compétence de la Commune de Rivery et de la compétence d'Amiens Métropole, les parties ont souhaité recourir à une convention de transfert de maitrise d'ouvrage organisée par l'article L 2422-12 du code de la commande publique.

Ainsi, la Commune de Rivery et Amiens Métropole conviennent de l'utilité de recourir à la procédure en désignant la Commune de Rivery comme maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération d'aménagement de cette portion de l'avenue du Général Leclerc, en précisant les modalités de ce transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la présente convention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage déléguée avec Amiens Métropole pour l'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc.

- D'autoriser le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 7 : Questions diverses

Monsieur Stéfaniak :

- Demande s'il y aura une piste cyclable dans la rue de Strasbourg, monsieur le Maire répond que celle-ci ne sera pas faite dans l'immédiat mais qu'elle est envisagée, le côté étant à définir.

- Regrette le manque d'illumination pour cette fin d'année, monsieur le Maire propose de remettre davantage d'illuminations sur les axes principaux de la ville et d'augmenter les décorations autour de la mairie l'an prochain. Il rappelle également que ces mesures ont été prises en prévision des fortes hausses des prix de l'énergie.

Madame CAT :

Propose l'instauration d'un concours de décoration de noël pour les habitants avec récompense des plus belles maisons. Ainsi les habitants pourraient être acteurs des illuminations de la commune.

Monsieur le Maire profite d'évoquer ce thème pour remercier les services techniques pour les décorations de noël qu'ils ont réalisés.

Information par monsieur le Maire :

- Les 808 colis pour les ainés (67 ans et +) ont été distribués. Le contenu de celui-ci est apprécié

- Le spectacle de noël des écoles a lieu le jeudi 21 décembre, suivi le soir d'un spectacle pour parents et enfants.

- Les vœux du Maire à la population auront lieu le 12 janvier 2024

- Notre commune a été sanctionnée par une amende d'environ 27 000 € conformément à la loi SRU pour le manque de 87 logements sociaux.

Monsieur DOREZ :

Indique que les composteurs sont installés depuis le 13 décembre dernier prés de la Mairie. Toute personne souhaitant déposer leurs bio déchets se présente en Mairie ou envoi un mail à l'adresse suivante : composteur.mairie.rivery@gmail.com

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46

MAIRIE DE RIVERY (Somme)

Le secrétaire de séance

Jean-Anton STEFANIAK

Le Maire

Bernard BOCQUILLON